

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1009**9 octobre 2004****SOMMAIRE**

3U Telecom, S.à r.l., Luxembourg	48421	bourg	48425
Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Luxembourg	48430	Fouress Systems S.A., Luxembourg	48400
Ancora S.A., Luxembourg	48389	GNEB S.A., Esch-sur-Alzette	48400
Andmar, S.à r.l., Luxembourg	48432	Go and Create Investment S.A., Luxembourg	48432
Antarex International S.A., Luxembourg	48397	Green Side Holding S.A., Luxembourg	48409
Arcaim Audiovisual S.A., Luxembourg	48389	Hase Feuerhaus, S.à r.l., Junglinster	48397
Arcaim Audiovisual S.A., Luxembourg	48389	Hase Feuerhaus, S.à r.l., Junglinster	48397
Arcaim Broadcasting Company S.A., Luxembourg	48391	Hector Sicav, Luxembourg	48390
Arcaim Broadcasting Company S.A., Luxembourg	48391	Hector Sicav, Luxembourg	48390
Archetype Holding S.A., Luxembourg	48417	International & American Realty Holding S.A., Luxembourg	48422
Archifin S.A., Luxembourg	48426	Irina Investments Holding S.A., Luxembourg	48423
Archifin S.A., Luxembourg	48426	J.B. Technological Investments Holding S.A., Luxembourg	48421
Archifin S.A., Luxembourg	48426	Jones Lang LaSalle (Luxembourg) S.e.c.s., Luxembourg	48390
Archifin S.A., Luxembourg	48427	Lab Services S.A., Münsbach	48432
Arousstna S.A., Luxembourg	48424	Lagomar S.A., Luxembourg	48401
Beamex Holding S.A., Luxembourg	48405	Lagomar S.A., Luxembourg	48405
Captor S.A., Luxembourg	48429	LBC Capital, S.à r.l., Luxembourg	48418
Carennac Investissements S.A., Luxembourg	48431	LBC Capital, S.à r.l., Luxembourg	48421
Ciff Corporation S.A., Luxembourg	48430	LOCILUX, Location Industrielle Luxembourg S.C., Luxembourg	48427
Cobrilux S.A.H., Luxembourg	48405	M & V Concept, S.à r.l., Luxembourg	48386
Consens Holding S.A., Luxembourg	48410	Marson Investments Holding S.A., Luxembourg	48386
Cronos Invest, Sicav, Luxembourg	48393	Maselux Services S.A., Luxembourg	48409
Cronos Invest, Sicav, Luxembourg	48393	Michelin Invest Luxembourg S.C.S., Luxembourg	48424
Dimension Data Luxembourg «Didata» S.A., Luxembourg	48395	Michelin Luxembourg S.C.S., Luxembourg	48423
Dimension Data Luxembourg «Didata» S.A., Luxembourg	48395	MPK Shop, S.à r.l., Luxembourg	48396
Do-It S.A., Larochette	48428	MPK Shop, S.à r.l., Luxembourg	48396
Euro Foire, S.à r.l., Luxembourg	48387	Munhowen S.A., Ehlerange	48388
Euroshares Company Holding S.A., Luxembourg	48426	Navitours, S.à r.l., Remich	48395
Farfallina, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	48411	Parlu Holding S.A., Luxembourg	48428
Fecoffee S.A., Luxembourg	48392	Picolit S.A., Luxembourg	48431
Fecoffee S.A., Luxembourg	48392	(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	48386
Fecoffee S.A., Luxembourg	48392	Plamed Invest S.A.H., Luxembourg	48398
Fecoffee S.A., Luxembourg	48392	Plamed Invest S.A.H., Luxembourg	48399
Fecoffee S.A., Luxembourg	48392	PROloc S.A., Luxembourg	48396
Fecoffee S.A., Luxembourg	48393	Quatuor Invest S.A., Luxembourg	48417
Financière Ampao Holding S.A., Luxembourg	48418	Renata Holding S.A., Luxembourg	48424
Financière du Knuedler Holding S.A., Luxembourg			

Rose de Claire, S.à r.l., Luxembourg	48431	Sun IT S.A., Luxembourg	48399
S.e.n.c. MBNA Receivables Limited et MBNA Europe Lending, S.à r.l., Münsbach	48429	Sun IT S.A., Luxembourg	48400
S.e.n.c. MBNA Receivables Limited et MBNA Europe Lending, S.à r.l., Münsbach	48429	Suxes Life Insurance Brokers S.A., Larochette . . .	48425
S.e.n.c. MBNA Receivables Limited et MBNA Europe Lending, S.à r.l., Münsbach	48430	Transmo (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg	48422
SIDUMI Holding S.A., Société Industrielle du Midi Holding, Luxembourg	48391	Triumterra S.A., Luxembourg	48406
Sibinter S.A.H., Luxembourg	48413	Venusfin S.A., Luxembourg	48427
Sibinter S.A.H., Luxembourg	48413	Venusfin S.A., Luxembourg	48427
Sky Eye Europe S.A., Luxembourg	48429	Venusfin S.A., Luxembourg	48428
Stiraneda Holding S.A., Luxembourg	48405	Venusfin S.A., Luxembourg	48428
		Vicuna Holdings S.A., Luxembourg	48417
		X-Trasys S.A., Strassen	48394
		Xpress Real Estate S.A., Luxembourg	48413

MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.173.

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société est acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition.

MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063339.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

M & V CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.882,- euros.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 35.749.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00645, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

Signature.

(063627.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 83.761.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(063645.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

EURO FOIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 34, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 102.050.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Debelsunce, indépendant, demeurant à L-1148 Luxembourg, 34, rue Jean l'Aveugle.

2.- Monsieur Gerard Doutreleau, boucher, demeurant à F-57330 Kanfen, 5, rue du Chemin de Fer.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration aux foires et marchés.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de EURO FOIRE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe Debelsunce, indépendant, demeurant à L-1148 Luxembourg, 34, rue Jean l'Aveugle, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Gerard Doutreleau, boucher, demeurant à F-57330 Kanfen, 5, rue du Chemin de Fer, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Debelsunce, indépendant, demeurant à L-1148 Luxembourg, 34, rue Jean l'Aveugle.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Debelsunce, G. Doutreleau, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 juillet 2004, vol. 358, fol. 1, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juillet 2004.

H. Beck.

(063506.3/201/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

MUNHOWEN, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 14, Zare Est.

R. C. Luxembourg B 29.728.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un Procès-verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MUNHOWEN S.A., qui s'est tenue à Ehlerange en date du 15 juillet 2004, que:

- Messieurs Georges M. Lentz Jr, Raymond Martin et Josef Simmet sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005 statuant sur l'exercice 2004.

- ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall est nommée Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005 statuant sur l'exercice 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 16 juillet 2004.

R. Martin / G- M. Lentz Jr

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063230.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCAIM AUDIOVISUAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R. C. Luxembourg B 74.739.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

Signature

(063101.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCAIM AUDIOVISUAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R. C. Luxembourg B 74.739.

*Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires des actionnaires
qui ont eu lieu le 20 juillet 2004 au siège social*

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profit et perte de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé, malgré des pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant les trois quarts du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée).
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour ARCAIM AUDIOVISUAL S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063104.3/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ANCORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 49.737.

*Extrait des résolutions des associés prises au cours de l'assemblée générale extraordinaire de la Société
qui a eu lieu le 6 juillet 2004*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation des démissions des personnes suivantes de leurs mandats d'administrateurs de la Société: Jozef Robrechts, Rob Lenaers, Jozef Smits, Luc Witters, ALADIN NV et Marcel Robrechts. Décharge leur a été donnée;
- Révocation des personnes suivantes de leurs mandats d'administrateurs de la Société: SHOP 24 NV et Johan Vermeiren. Décharge leur a été donnée;
- Retrait des procurations bancaires qui avaient été données aux administrateurs;
- Nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de six années expirant à la date anniversaire de l'assemblée générale extraordinaire qui les a nommés:
 - * Mervyn Ian Doolan, résidant au 603 Runciman Road, RD 2 Drury, Auckland, Nouvelle Zélande;
 - * John Lawrence Hotchin, résidant au 31 Victoria Avenue, Remuera, Auckland, Nouvelle Zélande; et
 - * Gary James Stevens, résidant au 17a Sanders Avenue, Takapuna, Auckland, Nouvelle Zélande.

Pour publication

ANCORA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063014.3/260/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.397.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(062933.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.397.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 juin 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat des opérations pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2004

2. de réélire Messieurs Ricardo Portabella, Philippe Esser, Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay, Vincent Planche et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005

3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062969.3/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

JONES LANG LaSalle (LUXEMBOURG), Société en commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.951.

Par application des dispositions de l'article 9 des statuts, les 5 (cinq) parts sociales de Monsieur Pierre Bondelé ont été transférées à la société JONES LANG LaSalle EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, associée commanditaire laquelle a ensuite cédé 1 (une) part sociale à la société JONES LANG LaSalle S.p.r.l., société de droit belge, dont le siège social est établi à B-1000 Bruxelles, 10, rue Montoyer.

En conséquence de quoi, l'article 6 alinéa 2 des statuts de la société JONES LANG LaSalle (LUXEMBOURG) a été modifié comme suit:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Associé commanditaire

JONES LANG LaSalle EUROPEAN HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Londres
EC4N (Royaume-uni), 9, Queen Victoria Street, quatre-vingt-dix-neuf parts 99 parts

Associé commandité

JONES LANG LaSalle S.p.r.l., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 10, rue Montoyer, une
part 1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

JONES LANG LaSalle EUROPEAN HOLDINGS LTD / P. Bondele / JONES LANG LaSalle S.p.r.l.

Signature / - / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063322.3/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCAIM BROADCASTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R. C. Luxembourg B 75.830.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

Signature

(063107.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCAIM BROADCASTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R. C. Luxembourg B 75.830.

*Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires des actionnaires
qui ont eu lieu le 20 juillet 2004 au siège social*

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profit et perte de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé, malgré des pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant les trois quarts du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée).

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour ARCAIM BROADCASTING COMPANY S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063116.3/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SIDUMI HOLDING S.A., SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.798.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI HOLDING S.A.

(en abrégé SIDUMI HOLDING S.A.)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063320.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(063251.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(063239.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(063250.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(063249.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(063248.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) *administrateurs*

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Madame Danièle Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

b) *commissaire aux comptes*

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063254.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

CRONOS INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.889.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour CRONOS INVEST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(062938.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CRONOS INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.889.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat des opérations pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2004
2. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005
3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour CRONOS INVEST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062963.3/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

X-TRASYS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.687.

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme X-TRASYS S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.687, constituée originellement sous la dénomination de COLILUX S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 920 du 19 décembre 1998.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 du 31 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Neybecker, employée privée, demeurant à Kanfen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Démission de l'administrateur en place la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

3.- Nomination d'un administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

4.- Démission du commissaire aux comptes en place.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6.- Renouvellement du mandat des administrateurs en place.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

L'article 1^{er} (alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur en place, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED avec siège social à Sea Meadow House, P.O. 116, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes en place, à savoir: GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: FIDOM, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, R. C. Diekirch B 96.945, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs en place à savoir Monsieur Roger Roelens et Madame Françoise Schuyten, qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille Euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Neybecker, C. Vidal, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063400.3/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

NAVITOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 61, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 31.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(062632.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

DIMENSION DATA LUXEMBOURG «DIDATA», Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.810.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

(063085.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

DIMENSION DATA LUXEMBOURG «DIDATA», Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.810.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mars 2003 le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises de la société DELOITTE S.A., dont le siège est à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, pour une nouvelle période de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063087.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MPK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 120.000.000,-.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 54.532.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2002 d'adapter l'article 5. Capital souscrit - parts, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à trois millions euros (EUR 3.000.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune. Les parts de la société, toutes intégralement libérées, sont détenues par la société à responsabilité limitée MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

C. Schock

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063026.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MPK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 120.000.000,-.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 54.532.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2003 de transférer le siège social de la S.à r.l., MPK SHOP se trouvant actuellement au 5, rue Raiffeisen à Luxembourg à l'adresse 11, rue Christophe Plantin à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

C. Schock

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063009.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

PROloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 36, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 71.677.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 9 avril 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés au 31 décembre 2000 et 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés;

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2000 est affecté de la manière suivante:

Résultats reportés: EUR - 10.140,09

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2001 est affecté de la manière suivante:

Résultats reportés: EUR - 2.266,59

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

L'activité de la société est continuée malgré les pertes cumulées aux 31 décembre 2000 et 2001 dépassant la moitié du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

PROloc S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063367.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

HASE FEUERHAUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6131 Junglinster, Z.A. & Commercial.

H. R. Luxemburg B 94.852.

Im Jahre zweitausendundvier, am zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Thomas Neises, Einzelhandelskaufmann, geboren zu Düsseldorf (Deutschland) am 30. Juni 1971, wohnhaft zu D-54293 Trier, Kirchplatz 3.

Dieser Komparent erklärt, dass er alleiniger Inhaber ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft HASE FEUERHAUS, S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, Z.A. & Commercial, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 888 von 29. August 2003, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt der vorgenannte Komparent folgende Beschlüsse beurkunden zu lassen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Erweiterung des Gesellschaftszweckes und gibt Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Kaminöfen und Zubehör, sowie der Service und die Montage von Kaminöfen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Herrn Oliver Neises, geboren zu D-Trier am 24. April 1978, wohnhaft zu D-54636 Bickendorf, Hauptstrasse 13, zum weiteren Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Der Geschäftsführer Herr Oliver Neises ist für den technischen Bereich allein zeichnungsberechtigt.

Der Geschäftsführer Herr Thomas Neises ist für den administrativen Bereich allein zeichnungsberechtigt.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Neises, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063538.3/221/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

HASE FEUERHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A. & Commercial.

R. C. Luxembourg B 94.852.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063539.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063346.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.021.

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PLAMED INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 32.021, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C, numéro 95 du 26 mars 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1323 du 12 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 600.000,- (six cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) avec émission de 24.000 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération des nouvelles actions par apport d'une partie de la créance à concurrence de EUR 600.000.

2) Modification subséquente de l'article quatre des statuts.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent mille euros (600.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par OPPIDUM LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Luc Braun, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2004, laquelle procuration est annexée aux présentes, et entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de six cent mille euros (600.000,- EUR).

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été rédigé par AUTONOME DE REVISION S.C., réviseur d'entreprises, avec siège social à 39, rue A. Herchen, L-1727 Luxembourg, le 6 juillet 2004, dans lequel la créance ainsi apportée est décrite et évaluée.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 24.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Al. 1^{er}.**

Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 7.800,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 45, case 4. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

P. Frieders.

(063588.3/212/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

P. Frieders.

(063590.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

SUN IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.400.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUN IT S.A., ayant son siège social à L-1111 Luxembourg, 16, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'Huart, de résidence à Pétange, en date du 21 février 2002, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 896 en date du 12 juin 2002.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Antonio Castellaneta, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 30 juin 1973, demeurant à L-8210 Mamer, 54, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Tatiana Babalanova, administrateur de sociétés, née à Voronezh, Russie, le 30 juin 1978, demeurant à L-1617 Luxembourg, 57, rue de Gasperich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianluca Fasano, administrateur de sociétés, né à Bagnacavallo, Italie, le 22 février 1969, demeurant à L-1211 Luxembourg, 100A, boulevard Baden Powell.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social à Wasserbillig avec modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Fixation de l'adresse du siège social à L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Wasserbillig.

Suite à cette décision la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** (...) Cette société aura son siège à Wasserbillig.(...)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide fixer l'adresse du siège social à L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Castellaneta, T. Babalanova, G. Fasano, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2004, vol. 885, fol. 88 case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juillet 2004.

R. Schuman.

(063535.3/237/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

SUN IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Luxembourg, 62, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.400.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman.

(063537.3/237/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

FOURESS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 126, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 59.707.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 525 du 25 septembre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FOURESS SYSTEMS S.A., tenue au siège social en date du 8 juin 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2003:

1° Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2° Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Monsieur Selvaraj Alagumalai, Mme Sujatha Selvaraj et la société BOULDER TRADE LTD.) et au commissaire (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour les exercices de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2003.

3° Le bénéfice de l'exercice 2003, de EUR 9.464,75 est affecté comme suit:

- Réserve impôt fortune	1.850,00 EUR
- Résultats reportés	7.614,75 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOURESS SYSTEMS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063259.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

GNEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Bourgrund.

R. C. Luxembourg B 72.594.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signature

(063083.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

LAGOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 101.868.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAGOMAR S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, constituée en date du 4 février 1997 sous les lois des Iles Caïmans, (ci-après «la Société») et dont le siège a été transféré à Luxembourg et la dénomination modifiée en LAGOMAR S.A. suivant assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire soussigné le 22 juin 2004, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Karine Devot, employée privée, L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve;

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- Adopter l'anglais en tant que langue officielle des statuts de la Société,
- Arrêter les statuts de la Société en anglais.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que désormais la version anglaise des statuts reproduite ci-après fera foi en cas de divergences entre le texte français adopté par l'assemblée générale suivant procès-verbal notarié du 22 juin 2004 et le texte anglais qui sera arrêté ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'arrêter comme suit la version anglaise des statuts de la Société.

«Art. 1. Name

There exists among the current owners and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of LAGOMAR S.A.

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign trading, industrial, financial or other companies, the acquisition by taking of participations, by contribution, purchase, option, subscription or in any other manner, of securities and rights of any kind as well as the purchase of patents and licences, their administration, control and development.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct interest, as well as all operations which are directly or indirectly incident to its purpose authorised and being within the limits of the law of 31 July 1929 on holding companies and article 209 on commercial companies.

Art. 5. Share Capital

The Company has a share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into thousand (1,000) shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) per share.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its current amount to fifty thousand US Dollars (USD 500,000) with or without by the issue of new shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issue, the issue price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares within the limits of the authorised capital.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the deed of 22 June 2004 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any person(s) appointed for such purposes.

Art. 6. Form of shares

All shares of the Company shall be issued in registered form or in bearer form at the choice of the shareholders, excepted the shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

The registered shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may

be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Corporate Signature

Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers

The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest

In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday in the month of June at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened in accordance with the legal provisions.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Statutory Auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year

The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company

In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 20. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, boulevard Royal, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Devot, D. Maton, E. Lacoste, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

F. Baden.

(063598.2/200/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

LAGOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 101.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(063602.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

STIRANEDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.799.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement. Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

STIRANEDA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063313.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

BEAMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 36.107.

Extrait des résolutions adoptées en date du 13 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement. Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

BEAMEX HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063316.2/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

COBRILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.320.

Les statuts coordonnés de la société suite à l'acte du 13 septembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le notaire Elvinger

Signature

(063349.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

TRIUMTERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxemborg B 102.071.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), auquel dernier nommé restera la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- CAPINVEST LTD, établie et ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar, le 15 juillet 2004.
- 2.- Madame Michelle Delfosse, préqualifiée, agissant en son nom personnel.
- 3.- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRIUMTERRA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également procéder à l'acquisition et la mise en valeur de biens immeubles. La mise en valeur comporte notamment l'achat, la négociation, la gestion, la location, la vente ou l'échange d'immeubles.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 20 juillet 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré</i>
1) CAPINVEST LTD, prénommée	308	30.800,- EUR
2) Mme Michelle Delfosse, prénommée	1	100,- EUR
3) Mme Nathalie Gautier, prénommée	1	100,- EUR
Totaux:	310	31.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3) Madame Nathalie Gautier, employée privé, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, domicilié au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, N. Gautier, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004, vol. 887, fol. 16, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(064052.3/239/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GREEN SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.501.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

GREEN SIDE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063318.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MASELUX SERVICES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.606.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MASELUX SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 4 mars 1999.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le même notaire en date du 13 avril 2004, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur sur les comptes de la liquidation.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
- 4) Clôture de liquidation.
- 5) Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, approuve les rapports du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation, rapports qui resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société MASELUX SERVICES S.A. a cessé d'exister, avec effet à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gilotti, A.-S. Baranski, R. De Luca, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063555.3/221/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.338.

Les statuts coordonnés de la société suite à l'acte du 15 mai 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le notaire Elvinger

Signature

(063350.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

FARFALLINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Faisant commerce sous l'enseigne: ITAL-SHOES & PIÙ.
 Siège social: L-4181 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 102.070.

—
 STATUTS

L'an deux mille quatre, seize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Maria Luisa Volpolini-Agostini, vendeuse, née à Cagliari (Italie), le 26 mars 1956, demeurant au 92, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette,

2. Madame Sylvana Escana-Natalini, vendeuse, née à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 23 août 1955, demeurant au 74, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'achat et la vente de maroquinerie et accessoires, ainsi que l'achat et la vente d'habillement - dames, hommes et enfants.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de FARFALLINA, S.à r.l. faisant le commerce sous l'enseigne ITAL-SHOES & PIÙ.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Maria Luisa Volpolini-Agostini, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Sylvana Escana-Natalini, préqualifiée, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son admi-

nistration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2004.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés préqualifiés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 11, avenue de la Gare, L-4181 Esch-sur-Alzette.

2.- Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

a) *Gérante technique*

Madame Maria Luisa Volpolini-Agostini, vendeuse, née à Cagli (Italie), le 26 mars 1956, demeurant au 92, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.

b) *Gérante administrative*

Madame Sylvana Escana-Natalini, vendeuse, née à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 23 août 1955, demeurant au 74, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Pour des opérations ne dépassant pas le montant de 1.240,- EUR (mille deux cent quarante euros) la société est valablement engagée par la signature individuelle d'une gérante. Pour toutes autres opérations bancaires, la signature conjointe des deux gérantes est requise.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. L. Volpolini-Agostini, S. Escana-Natalini, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004, vol. 887, fol. 16, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(064054.3/239/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SIBINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 12.932.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour SIBINTER

Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(063152.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SIBINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 12.932.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 août 2003 a pris acte du décès en date du 28 mai 2003 de l'administrateur Monsieur Claude Arend et n'a pas procédé à son remplacement.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour SIBINTER

J. Claeys

Administrateur

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063143.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

XPRESS REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 102.068.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), auquel dernier nommé restera la présente minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Allien, administrateur de sociétés, demeurant à A&B Hardware, 32, route de l'aéroport, Delmas, Haïti,

ici représenté par

Madame Michelle Delfosse, ingénieur, résidant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

spécialement mandatée par une procuration donnée en date du 15 juillet 2004.

2.- Madame Michelle Delfosse, prénommée, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, résidant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représenté par

Madame Michelle Delfosse, prénommée,

spécialement mandatée par une procuration donnée en date du 15 juillet 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de XPRESS REAL ESTATE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) Euros qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 20 juillet 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites

du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré</i>
1) M. Daniel Allien, prénommé	308	30.800,- EUR
2) M. Henri Grisius, prénommé	1	100,- EUR
3) Mme Michelle Delfosse, prénommée	1	100,- EUR
Totaux:	310	31.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3) Monsieur Daniel Allien, administrateur de sociétés A&B Hardware, demeurant au 32, route de l'aéroport à Delmas, Haïti.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, domicilié au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004, vol. 887, fol. 17, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(064056.3/239/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ARCHETYPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.817.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

ARCHETYPE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063323.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

VICUNA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.028.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

VICUNA HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063324.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

QUATUOR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 51.395.

Le bilan au 29 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(063359.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.644.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063326.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

LBC CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 99.144.

In the year two thousand and four on the seventh day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GLOBAL INNOVATION PARTNERS LLC having its registered office at c/o CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801-1120, United States of America, registered with the Delaware company registry under number 3361392 (the «Sole Shareholder»)

hereby represented by Cécile Burc, attorney at law, residing in 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 6, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the sole shareholder of LBC CAPITAL, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 99.144 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on the 12th of February 2004, published in the «Mémorial C» of the 6th of April 2004, number 373.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 25th of June 2004, not yet published.

All this being declared, the appearing party holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-four thousand five hundred and fifty Euros (EUR 124,550.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 12,750.-) to one hundred thirty-seven thousand three hundred Euros (EUR 137,300.-) by the issue of four thousand nine hundred and eighty-two (4,982) shares with a nominal par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand nine hundred and eighty-two (4,982) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind hereafter described:

Contribution of a EUR 124,550 claim against the Company

1. Description of the contribution

A liquid certain and immediately payable claim amounting to one hundred twenty-four thousand five hundred and fifty euros (EUR 124,550.-) in aggregate held by the Sole Shareholder against the Company (the «Claim»).

2) Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by a promissory note issued by the Company to the Sole Shareholder as at July 1, 2004, as well as interim financial statements of the Company as at July 1, 2004 and by two certificates respectively issued by the managers of the Sole Shareholder and by the board of managers of the Company on July 6, 2004.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to one hundred twenty-four thousand five hundred and fifty euros (EUR 124,550.-).

Effective implementation of the contribution in kind

GLOBAL INNOVATION PARTNERS LLC, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- It currently holds the Claim against the Company;
- The promissory note evidencing the Claim cannot be assigned;
- The Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of one hundred twenty-four thousand five hundred and fifty euros (EUR 124,550.-);

Report of Company's board of managers

The report of the board of managers of the Company, dated July 6, 2004, annexed to the present deed, attests that MM Philip Kaziewicz, Richard Magnuson, Alfred Foglio, Geoffrey Henry and François Pfister, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing to the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation, with its effective transfer, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the preceding Resolutions, the Sole Shareholder decides to restate article 6.1 of the Company's articles of association that will now read as follows:

«6.1. Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty-seven thousand three hundred Euros (EUR 137,300.-) represented by five thousand four hundred and ninety-two (5,492) shares («parts sociales») of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to authorize the board of managers of the Company to issue to the existing Sole Shareholder four hundred ninety-three thousand two hundred and eighteen (493,218) preferred equity certificates convertible into shares («CPECs») with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), amounting in aggregate to twelve million three hundred thirty thousand four hundred and fifty Euros (EUR 12,330,450.-) in accordance with the terms and conditions of the CPECs to be determined by the board of managers.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (2,800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GLOBAL INNOVATION PARTNERS, LLC, ayant son siège social établi au c/o CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801-1120, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à Delaware sous le numéro 3361392 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Cécile Burc, avocat, résidant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juillet 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société LBC CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social établi au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.144 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2004, publié au «Mémorial C» en date du 6 avril 2004, numéro 373.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 juin 2004, non encore publié.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante Euros (124.550,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille sept cent cinquante Euros (12.750,- EUR) à cent trente-sept mille trois cents Euros (137.300,- EUR) par l'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représentée comme dit est, déclare souscrire les quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par apport en nature comme décrit ci-après:

Apport d'une créance de EUR 124.550 à l'encontre de la Société

1. Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et exigible d'un montant total de cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante Euros (124.550,- EUR) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la «Créance») dont l'Associé Unique, détenant 100% du capital social de la société déclare faire l'apport;

2. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers une reconnaissance de dette émise le 1^{er} juillet 2004 par la Société au bénéfice de l'Associé Unique, les comptes intermédiaires de la Société établis en date du 1^{er} juillet ainsi que deux certificats respectivement émis par les gérants de l'Associé Unique et par le conseil de gérance de la Société en date du 6 juillet 2004.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (124.550,- EUR).

Réalisation effective de l'apport

GLOBAL INNOVATION PARTNERS LLC, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est la seule détentrice de la Créance à l'encontre de la Société;
- la reconnaissance de dette relative à la Créance ne peut être cédée;
- la créance n'a par conséquent pas fait l'objet d'une cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne peut en recevoir le paiement;
- la Créance apportée est certaine, liquide, exigible et d'un montant de cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (124.550,- EUR);

Rapport du conseil de gérance de LBC CAPITAL, S.à r.l.

Le rapport du conseil de gérance de LBC CAPITAL, S.à r.l., en date du 6 juillet 2004, annexé aux présentes, atteste que MM. Philip Kaziewicz, Richard Magnuson, Alfred Foglio, Geoffrey Henry and François Pfister, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la LBC CAPITAL, S.à r.l., en raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des dits apports et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Capital social. Parts sociales

6.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cent trente-sept mille trois cents Euros (137.300,- EUR) représenté par cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze (5.492) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à émettre au profit du seul associé actuel de la Société quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent dix-huit (493.218) certificats d'obligations convertibles en parts sociales («CPECs») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), représentant au total douze millions trois cent trente mille quatre cent cinquante Euros (12.330.450,- EUR) conformément aux termes et conditions des CPECs à déterminer par le conseil de gérance.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille huit cents Euros (2.800,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, vol. 144S, fol. 54, case 3. – Reçu 1.245,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063521.3/202/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

LBC CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 99.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063523.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.731.

Extrait des résolutions adoptées en date du 12 juillet 2004, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063329.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

3U TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signature

(063084.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

INTERNATIONAL & AMERICAN REALTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.414.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 juillet 2004 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition

INTERNATIONAL & AMERICAN REALTY HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063341.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

TRANSMO (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
H. R. Luxemburg B 65.547.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TRANSMO (LUXEMBOURG) S.A. in Liquidation, mit Sitz in L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret, eingetragen im Handelsregister Luxembourg, unter der Sektion B und der Nummer 65.547, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte, mit Amtssitz in Ettelbrück, am 16. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 735 vom 12. Oktober 1998,

in Liquidation gesetzt, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Oktober 2003, unter der Nummer 13.387 seines Repertoriums.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Yves Wallers, Expert-comptable und Réviseur d'entreprises, mit professioneller Adresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Christine Ney, Privatbeamtin, wohnhaft in Tiercelet (Frankreich).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Guy Esch, Privatbeamter, mit professioneller Adresse in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1) Bericht des Liquidationsprüfers.
- 2) Entlastung des Liquidators und des Liquidationsprüfers.
- 3) Abschluss der Liquidation.
- 4) Beschluss des Ortes der Aufbewahrung der Firmendokumente während fünf Jahren.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss**Bericht des Liquidationsprüfers*

Die Versammlung nimmt den Bericht des Liquidationsprüfers, die SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, SRE S.A., mit Sitz in Bertrange, 36, route de Longwy, zur Kenntnis, um diesen Bericht soeben gelesen zu haben, und welcher letzterer dieser Urkunde beigegeben bleibt.

*Zweiter Beschluss**Entlastung des Liquidators und des Liquidationsprüfers*

Die Versammlung nimmt den Bericht des Liquidators sowie die Liquidationskonten an, und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Die Versammlung nimmt den Bericht des Liquidationsprüfers an, und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

*Dritter Beschluss**Abschluss der Liquidation*

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen.

Vierter Beschluss

Beschluss des Ortes der Aufbewahrung der Firmendokumente während fünf Jahren

Die Versammlung beschliesst dass die Geschäftsbücher während dem Zeitraum von fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz der Gesellschaft verbleiben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bertrange am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Wallers, C. Ney, G. Esch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. Juli 2004.

P. Bettingen.

(063503.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

MICHELIN LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.546.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2004

Les mandats de MM. Gérard Chapiro, Rudolf Otto Jurcik et Philippe Biendel, en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063315.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

IRINA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.915.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2004 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, demeurant professionnellement, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Denis Bour, demeurant professionnellement

Pour publication et réquisition

IRINA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063331.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MICHELIN INVEST LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.475.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2004

Les mandats de MM. Gérard Chapiro, Rudolf Otto Jurcik et Philippe Biendel, en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063319.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

RENATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.140.

Extrait des résolutions adoptées en date du 9 juillet 2004 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition

RENATA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063333.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

AROUSSTNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 28.890.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BEWAG NV, avec siège social à B-8200 Bruges, 300 Gistelsesteenweg, ici représentée par Monsieur Josef Grunwald, Administrateur Délégué de BEWAG, demeurant à B-1180 Bruxelles, 17, avenue des Myrtilles, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après signature ne varietur, annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme AROUSSTNA S.A., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1988, publié au Mémorial C, n° 323 du 8 décembre 1988.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 238 du 5 mars 2003.

Que la société anonyme BEWAG NV, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société AROUSSTNA S.A., dont le capital social s'élève à EUR 247.893,52 représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que le comparant, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société AROUSSTNA S.A., le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé, le passif en relation avec la clôture de la liquidation étant dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Le comparant nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de AUDIEX S.A., en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

Le comparant, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme AROUSSTNA S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à son dernier siège social sis 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grunwald, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063548.3/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

FINANCIERE DU KNUEDLER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.645.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2004 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition

FINANCIERE DU KNUEDLER HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063338.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 87.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(063414.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

EUROSHARES COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.019.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2004 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition

EUROSHARES COMPANY HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063340.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

(063243.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

(063240.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.864.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

(063247.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.864.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Lou Huby, fonctionnaire C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063246.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

LOCILUX, LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 484, route de Longwy.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063347.3/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.406.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

(063147.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.406.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

(063151.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.406.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

(063185.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 janvier 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux Comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063180.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

PARLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.605.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(063366.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

DO-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 89.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(063415.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

CAPTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.668.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063386.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

SKY EYE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.244.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 15 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de révoquer et de donner décharge, avec effet immédiat, au Commissaire aux Comptes, Monsieur Daniel Widmer;
- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, GRAMOBA AG.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour SKY EYE EUROPE S.A.

MERCURIA SERVICES

Société Anonyme

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063368.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.,

Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.976.

La Société a été constituée suivant acte reçu par maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1795 du 18 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(063283.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.,

Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.976.

Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique de la Société du 20 avril 2004

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique:

* accepte les démissions et accorde pleine décharge à Monsieur Victor Manning et Monsieur William Daiger pour l'exécution de leurs mandats en tant que gérants de Catégorie A de la Société avec effet au 20 avril 2004;

* nomme les personnes suivantes:

- Monsieur Vernon H.C. Wright, né le 24 septembre 1942 à Lineboro, Etats-unis d'Amérique, résidant à 21619 Gunpowder Road, Lineboro MD 21101-2415, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Randall J. Black, né le 12 janvier 1957 à Hockessin, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 706 Walnut Hill Road, Hockessin DE 19707, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Kenneth A. Vecchione, né le 26 août 1954 à Greenville, Etats-Unis d'Amérique résidant à 104 Green-spring Road, Greenville, DE 19807, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveaux gérants de Catégorie A de la Société avec effet au 20 avril 2004 pour une durée indéterminée. Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Thomas D. Wren, résidant à 813 Owls Nest Road, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;
- Monsieur Vernon H.C. Wright, résidant à 21619 Gunpowder Road, Lineboro MD 21101-2415, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;
- Monsieur Randall J. Black, résidant à 706 Walnut Hill Road, Hockessin DE 19707, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;
- Monsieur Kenneth A. Vecchione, résidant à 104 Greenspring Road, Greenville, DE 19807, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;
- Monsieur Michael Kidd, résidant à 21 rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg, gérant de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00007. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063279.3/250/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.,

Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.976.

Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique de la Société du 29 juin 2004

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique:

- approuve les rapports soumis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes ainsi que les comptes annuels pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;
- accorde décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063282.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

AIR LIQUIDE WELDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 67.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(063418.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

CIFF CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 67.336.

EXTRAIT

- Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} août 2004 que:

A été nommé aux fonctions d'administrateur le sieur Alaca Inonu, administrateur de sociétés, demeurant à B-1070 Anderlecht, 79, rue de la Démocratie en remplacement du sieur Zeljko Simicic, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2008.

- Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'administration alors nouvellement composé et tenue consécutivement à l'Assemblée générale extraordinaire du même jour que:

Le sieur Alaca Ionu, précité, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de co-signature obligatoire aux fins d'engager valablement la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00462. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063437.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

CARENAC INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 40.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2004

- Monsieur François De Pitteurs, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg et Monsieur Johan Cuypers, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg sont nommés Administrateurs de la société en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Burrus Ghislain. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- L'Assemblée accorde à M. Burrus Ghislain décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

CARENAC INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063560.3/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

PICOLIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

PICOLIT S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(063605.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

ROSE DE CLAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- euros.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 5, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 70.615.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00647, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

Signature

(063624.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

LAB SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 51.687.

—
Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature

Un mandataire

(063729.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

ANDMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 42.725.

—
Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature

Un mandataire

(063735.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

GO AND CREATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.191.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063632.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.
